Réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2020 à 18h30

Membres en exercice: 10

Présents: 10: AUBREGAT Mireille, BERTRAND Christine, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien (jusqu'au point 6a inclus), KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Avait donné pouvoir : HOUBEN de BASTIANI Régine à de BOISGELIN Bernard

<u>Secrétaire de séance</u>: NARDELLA Chrystel,

La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales et le port du masque.

LE CONSEIL MUNICIPAL : Examine les guestions suivantes :

1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ; unanimité.

2 Budget/Travaux

a) Décision modificative au budget de l'Assainissement :

Section de fonctionnement	
Chapitre 020 (dépenses imprévues)	Chapitre 16 (emprunts) – article 1641
- 20.00 €	+ 20.00 €

- b) amortissement des documents d'urbanismes (PLU/modification de PLU et autres) : suite à remarques de la Trésorerie, nécessité de délibérer pour l'amortissement sur 5 ans des décisions d'urbanisme. Accord du CM.
- c) Point sur le prochain démarrage du chantier des réseaux secs au quartier Fontette. Procédure selon un marché adapté : 04 entreprises ont déposé une offre. Entreprise retenue : Entreprise Colas – Manosque, montant H.T : 145 909.00 € H.T.
- d) Demandes de subventions pour projet 2021 : Pont de Fontette (CD83 + Etat), montant prévisionnel : 43 700.00 € H.T; Aménagement voirie deux chemins (Fontette et les Saumes jusque ferme des Jovents + un P.I) montant prévisionnel : 15 996.40 €; Acquisition de panneaux et numéros de rues pour la mise en place de l'adressage, montant prévisionnel : 4 135.68 € H.T.

3 Intercommunalité:

- a) Le CM accepte le principe d'un groupement avec 6 autres communes du secteur pour le suivi des contrats de concession des services publics.
- b) Le CM accepte la signature d'une convention avec la CCPV pour l'achat mutualisé de 300 masques lavables au prix de 1.11 € TTC, Monsieur le Maire précise qu'environ 800 masques (jetables ou lavables) ont été distribués au cours des 3 campagnes de distribution.

4 Personnel:

- a) Le CM accepte la signature d'une convention avec le CDG 83 pour la médecine préventive pour une durée de 3 ans (2021/2024).
- b) Le CM accepte la signature pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent technique auprès du SIVU des Pallières pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2021, avec remboursement des heures effectuées par l'agent auprès du SIVU par celui-ci.

c) Un point est fait sur l'embauche future d'un garde champêtre ou d'un policier municipal en association avec Artigues et Esparron. A ce jour, 4 candidatures reçues : 3 PM et 1 GC. La date limite pour candidater : 21 novembre 2020.

5 Divers:

- a) Le CM accepte la signature d'une convention avec le Garage GARD à St Paul les Durance pour l'enlèvement des véhicules mal stationnés. La fourrière « se paye » sur les frais d'enlèvement et de garde. Si le véhicule doit être détruit ou transféré aux Domaines, il en coutera 97.34 € TTC à la commune.
- b) Suite à la proposition de Mme Fabre pour un échange de parcelles, par laquelle la commune cèderait une partie de parcelle entre les parcelles B 736 et B 757 contre 3 parcelles aux Aires G 84 G 109 et G80, le CM donne un accord de principe à condition que cela ne grève pas l'accès des propriétaires mitoyens. Constatation sera réalisée in situ.
- c) Un point est fait sur une construction illicite, quartier les Rattades pour laquelle Monsieur le Maire avait contacté les propriétaires. Lecture est faite de leur courrier de réponse.
- d) L'éventualité de places de stationnement rue du Bosso est évoquée. Les propriétaires riverains seront contactés pour une éventuelle cession. Le CM souhaite également qu'une solution soit trouvée pour la construction de toilettes publiques.

6 CAE Cercle du Progrès/Bistrot de Pays :

- a) Après discussions et explications diverses, le CM valide par 9 voix pour et 2 abstentions, le choix de la Commission de Délégation de Service Public de choisir Madame Camille Hamadi et Madame Luisa Velay en tant que co-gérantes du commerce multi-services.
- b) Le CM décide de dégrever la gérante sortante du loyer pour la période du 15 mars au 11 mai (confinement). Les loyers sont donc dus du 1^{er} janvier au 15 mars (soit : 1 245.00 € au lieu de 1 494.00 €) puis du 12 mai au 16 juillet (fin de l'activité-état des lieux, soit 1 035.00 € au lieu de : 1 546.00 €). La CCPV a accordé un dégrèvement des OM, sur demande de la mairie, reste à charge de la gérante : 225.00 € (au lieu de 622.00 €)

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.